



FICHE DE DONNÉES DE PRODUIT

DESCRIPTION

R-Panel^{MC} est un panneau isolant de toiture rigide composé d'un noyau en mousse de polyisocyanurate à alvéoles fermées collé durant le procédé de fabrication de la mousse à un support universel en fibres de verre renforcées.

Le R-Panel emploie un agent de soufflage respectueux de l'environnement qui contient du pentane afin d'améliorer le rendement thermique de la mousse isolante. Cet hydrocarbure n'offre aucun potentiel d'appauvrissement de l'ozone et est conforme au Protocole de Montréal établi en 1987. Le R-Panel satisfait aux exigences en matière de propriétés physiques des normes ASTM C1289-01 Type II, Classe I, Grade 2 et CAN/ULC S 704, Type II Classe 3.

UTILISATION

Le R-Panel offre une valeur d'isolation thermique supérieure sur le platelage métallique clouable et non clouable des systèmes de toiture à membrane multicouche, à bitume modifié et unicouche. Il peut être installé à l'aide de bitume chaud, d'adhésifs froids ou d'attaches mécaniques. Le support universel des faces supérieure et inférieure offre une surface qui permet la fixation mécanique à un tablier structurel, ainsi que l'application de bitume chaud ou d'adhésifs froids. Le R-Panel satisfait aussi aux exigences du Code international du bâtiment pour l'isolant de toiture en plastique alvéolaire.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES TYPIQUES

PROPRIÉTÉ	ESSAI DE VALEURS	MÉTHODE
ABSORPTION D'EAU	<1,0% MAX	ASTM C209
VARIATION DE STABILITÉ DIMENSIONNELLE	<2%	ASTM D2126
RÉSISTANCE À LA COMPRESSION* 10 % KPA (PSI) DE CONSOLIDATION	138 (20) MIN.	ASTM D1621
PERMÉANCE À LA VAPEUR D'EAU	PERM. < 1 (57,5 NG/(PA•S•M2))	ASTM E96
TEMPÉRATURE DE SERVICE	-73 à 93 °C (-100 à 200 °F)	
RÉSISTANCE À LA TRACTION - KPA (PSF)	35 (730) nom.	ASTM D1623

*Également offert avec résistance de 172 kPa (25 psi).

POUR UTILISATION SUR PLATELAGES MÉTALLIQUES

Les épaisseurs minimales de l'isolant R-Panel sur des platelages métalliques sont les suivantes :

LARGEUR D'OUVERTURE DES NERVURES	Jusqu'à 67 mm (2 ⁵ / ₈ po)	Jusqu'à 86 mm (3 ³ / ₈ po)	Jusqu'à 111 mm (4 ³ / ₈ po)
ÉPAISSEUR DE L'ISOLANT (MINIMUM)	25 mm (1,0 po)	30 mm (1,2 po)	33 mm (1,3 po)

DIMENSIONS

DIMENSION	ÉPAISSEUR
1,22 x 1,22 m (4 x 4 pi)	25-102 mm (1,0-4,0 po)
1,22 x 2,44 m (4 x 8 pi)	25-102 mm (1,0-4,0 po)

Autres tailles disponibles par commande spéciale.



ATOUTS PERFORMANCE

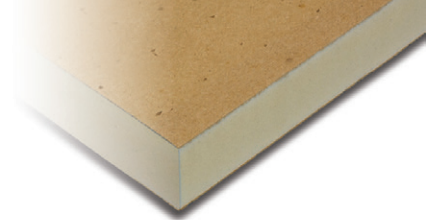
Grande efficacité thermique : offre une résistance efficace au transfert de chaleur avec valeurs R allant jusqu'à R-25.0 (RSI 4,40).

Support universel : compatible avec les systèmes multicouche, à bitume modifié et unicouche

Non corrosif : n'accélère pas la corrosion des tuyaux, des câbles et des poteaux métalliques.

Léger : facile à manipuler, peut être coupé avec couteau ou une scie

Clean air : satisfait aux amendements de 1990 de la Clean Air Act (Loi sur la qualité de l'air), É.-U.



FICHE DE DONNÉES DE PRODUIT

ISOLANT DE TOITURE R-PANEL^{MC}

GARANTIE LIMITÉE/CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Tous les produits vendus sont couverts par la garantie limitée suivante : Le Vendeur garantit pour une période d'un an à compter de sa date d'expédition, que le produit sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication, et qu'il est fabriqué, à tout égard matériel, en conformité avec les caractéristiques techniques du Vendeur. Remarque : Les détails de conception et la construction des produits du Vendeur peuvent varier des descriptions publiées dans tout document ou de tout échantillon, présentoir ou autre modèle inspecté par l'Acheteur.

Le Vendeur décline toute autre affirmation ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou tacite, en fait et en droit, y compris mais non de façon limitative, toute garantie tacite de convenance précise. Chaque réclamation effectuée en vertu de cette garantie limitée sera présumée exclue à moins d'être présentée par écrit et reçue par le Vendeur à l'intérieur de dix (10) jours suivant la livraison du produit visiblement endommagé ou défectueux, et d'autre part, à l'intérieur de trente (30) jours suivant la date de découverte de la défectuosité à laquelle la réclamation se rapporte, ou la date à laquelle la défectuosité aurait dû être constatée, mais en aucun cas au-delà d'un (1) an suivant l'expédition du produit.

RENDEMENT THERMIQUE

ÉPAISSEUR (NOMINALE) PO		VALEUR « C » (CONDUCTANCE)		VALEUR « R » (RÉSISTANCE)		RECYCLED CONTENT* 20 PSI / 25 PSI		
mm	po	W/m ² •°C	BTU/(h•pi ² •°F)	m ² •°C/W	(H•PI2•°F)/BTU	% Pre-Consumer	% Post-Consumer	% Total
25	1,0	0,95	0,167	5,7	1,00	5,3 / 5,2	31,8 / 29,9	37,1 / 35,1
38	1,5	0,63	0,111	8,6	1,51	5,2 / 5,2	24,5 / 22,8	29,8 / 28,0
41	1,6	0,59	0,104	9,1	1,61	5,2 / 5,2	23,4 / 21,7	28,7 / 27,0
43	1,7	0,55	0,098	9,7	1,71	5,2 / 5,2	22,4 / 20,8	27,7 / 26,0
46	1,8	0,52	0,092	10,3	1,81	5,2 / 5,2	21,5 / 19,9	26,7 / 25,1
51	2,0	0,47	0,082	11,4	2,01	5,2 / 5,2	19,9 / 18,4	25,1 / 23,6
58	2,3	0,41	0,071	13,2	2,32	5,2 / 5,2	17,9 / 16,5	23,1 / 21,7
64	2,5	0,37	0,063	14,4	2,53	5,2 / 5,2	16,8 / 15,4	22,0 / 20,6
69	2,7	0,34	0,060	15,6	2,74	5,2 / 5,1	15,8 / 14,5	21,0 / 19,7
76	3,0	0,31	0,054	17,4	3,06	5,2 / 5,1	14,5 / 13,3	19,7 / 18,4
81	3,2	0,29	0,051	18,6	3,28	5,1 / 5,1	13,8 / 12,6	18,9 / 17,7
84	3,3	0,28	0,049	19,2	3,39	5,1 / 5,1	13,4 / 12,3	18,6 / 17,4
86	3,4	0,27	0,047	19,9	3,50	5,1 / 5,1	13,1 / 12,0	18,2 / 17,1
91	3,6	0,25	0,045	21,1	3,72	5,1 / 5,1	12,5 / 11,4	17,6 / 16,5
97	3,8	0,24	0,042	22,3	3,94	5,1 / 5,1	11,9 / 10,9	17,0 / 16,0
102	4,0	0,23	0,040	23,6	4,16	5,1 / 5,1	11,4 / 10,4	16,5 / 15,5

Remarque : Les valeurs de RTLT ont été déterminées en conformité avec la norme CAN/ULC S770 av 24°C (75°F). La valeur « R » ultime de ces produits dépendra des circonstances de chaque installation.

* Value represents average results (Grade 2/Grade 3).

Consultez la fiche technique santé-sécurité et l'étiquette de produit avant d'employer ce produit.

LIMITATION DE RECOURS

L'unique recours de l'Acheteur et la limite de la responsabilité du Vendeur pour violation de la garantie limitée énoncée dans les garantie limitée/caractéristiques techniques précédentes, qu'elle découle ou non de négligence, de violation de la garantie, de responsabilité inconditionnelle ou de toute autre théorie, sera, à la discrétion du Vendeur, la réparation, le remplacement par une quantité équivalente de produit non défectueux ou le remboursement du prix d'achat, plus les coûts commerciaux raisonnables engagés pour les retours approuvés de marchandises.

AUCUN RECOUVREMENT DE DOMMAGES INDIRECTS OU SPÉCIAUX

Le Vendeur ne sera aucunement responsable de tout dommage indirect ou spécial découlant de négligence, de violation de la garantie, de responsabilité inconditionnelle ou de toute autre théorie pour le défaut de respecter ses obligations en vertu de cet accord. En outre, aucun dommage indirect ou spécial ne sera recouvrable même si le recours de réparation, de remplacement ou de remboursement pour la violation par le Vendeur de sa garantie limitée ne remplit pas son principal objectif ou pour toute autre raison.